

## CONVENTION DE PARRAINAGE DU MEDIA ON HEALTH POUR LA PROMOTION DE SANTENOV & L'ECOSYSTEME D'INNOVATION SANTE DE DIJON

---

### ENTRE

**Dijon Métropole**, 40 avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, représentée par son Président, François Rebsamen, en vertu d'une délibération du Bureau métropolitain en date du 7 décembre 2017

Ci-après désignée par « Dijon Métropole » ou « la Métropole » d'une part ;

### ET

**On Health**, 2, rue du Pâtis 21350 THOREY-SOUS-CHARNY, représenté par sa Présidente, Mélanie Voisard, dument habilitée par la Gouvernance de l'entreprise.

**Tous deux désignés ci-après ensemble par « les Parties » ;**

### PREAMBULE

Créé par Dijon métropole, l'université de Bourgogne, le CHU Dijon Bourgogne, le Centre Georges-François Leclerc et le pôle BFCare, **le Technopôle SANTENOV** est l'aboutissement d'une phase de préfiguration initiée en septembre 2019 et dont le prolongement naturel s'est concrétisé en mai dernier par la naissance d'une association qui a pour vocation d'incarner, fédérer et développer notre écosystème d'innovation.

Le technopôle SANTENOV se positionne ainsi en tête de réseau, animateur des opérateurs du parcours de l'innovation santé, afin d'améliorer son efficacité autour de deux principales missions :

- ➔ L'animation et la promotion de la filière santé métropolitaine pour rendre notre territoire plus attractif aux investisseurs et talents.
- ➔ L'accompagnement à l'émergence et la croissance des projets d'innovation en santé des acteurs académiques et hospitalo-universitaires et des entreprises.

Dijon Métropole souhaite être un appui et un accélérateur du développement du secteur de la santé.

**Le média On Health** est une entreprise fondée par les dirigeants des sociétés dijonnaises EROLF Production et Buzz & Compagnie qui a pour ambition de développer un nouveau média national leader de l'information dans l'innovation santé.

Son positionnement est celui d'un média pour professionnels de l'innovation santé qui concernera les organismes privés (industriels pharmaceutiques et des technologies médicales, biotechs, startup, clusters, etc.) et organismes publics (universités, laboratoires de recherche académique et hospitalo-universitaire, ARS, etc.).

Le média On Health s'appuiera à la fois sur le plateau technique de la société EROLF Production installé à Quetigny et le réseau communication et d'experts en santé de la société Buzz & Compagnie. Les contenus prévus sont variés (reportages, portraits, tribunes, actualités, etc.) pour être diffusés sur différents canaux (réseaux sociaux, site web, médias, etc.) et toucher les 50 000 contacts sur lesquels capitalisent les fondateurs.

C'est dans ce cadre que les Parties ont décidé de collaborer.

**CECI EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT.**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> - OBJET**

Les dirigeants fondateurs du média On Health ont souhaité engager un partenariat exclusif avec Dijon Métropole dans le cadre d'une participation de 24 000 € par an afin de valoriser les initiatives de Santenov pour l'écosystème d'innovation santé de Dijon via une présence permanente sur l'ensemble des canaux de diffusion de la chaîne On Health. Par courrier du 06/12/22, Pr Marc Maynadié, Président du Technopole SANTENOV a confirmé tout l'intérêt d'un tel média pour accroître la visibilité de l'écosystème d'innovation santé métropolitain (C.f lettre en annexe).

#### **ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE ON HEALTH**

Les fondateurs du média On Health s'engagent à proposer un forfait d'activités à Dijon Métropole pour le compte de Santenov (C.F fiche descriptive en annexe) :

- Une présence du logo Santenov sur l'ensemble des diffusions On Health
- Pack de 3 reportages de 2'30 (Santenov)
- 2 Émissions (Santenov) sur le plateau de On Health
- 2 Tribunes / 9 Actualités

#### **ARTICLE 3 : PARTICIPATION FINANCIERE**

Dijon Métropole s'engage à verser une participation financière de 24.000 € au média On Health, au titre de l'année 2023.

#### **ARTICLE 4: MODALITES DE VERSEMENT**

Le versement de la subvention d'un montant de 24.000 € sera effectué en deux fois

- 50% à la notification de la convention
- 50% à la présentation d'un compte-rendu d'activité du partenariat entre le média On Health et Dijon Métropole

#### **ARTICLE 5 – REVERSEMENT - RESILIATION**

Dijon Métropole se réserve la possibilité de faire procéder au reversement total ou partiel des sommes versées en cas de non-respect des conditions fixées par la présente convention, par le média On Health.

#### **ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION**

La convention est conclue pour une durée de 12 mois et pourra être reconduite entre les parties prenantes.

#### **ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon, seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux à Dijon, le ...../...../2023

**Pour Dijon Métropole,**

**Le Président**

François Rebsamen

**Pour On Health,**

**La Présidente**

Mélanie Voisard